

## La valorisation comptable du bénévolat

### Pourquoi valoriser comptablement le bénévolat ?

Comptabiliser le temps passé par les bénévoles au sein de l'association est important. C'est une manière de valoriser l'engagement des bénévoles. Cela permet de prendre conscience de l'**énergie investie** dans le projet associatif et de montrer la **quantité de travail fournie** pour mettre en place les actions de l'association, avec des données chiffrées.

Comme pour toutes autres contributions volontaires (dons de biens, prestations de services, prêts de salle à titre gracieux...), la valorisation comptable du bénévolat n'a aucune incidence sur le résultat comptable de l'association, mais a pour but **de donner une image fidèle des activités et du patrimoine de celle-ci**. Plus concrètement, elle permet de :

- **montrer le coût réel d'une activité, d'un service** et ainsi évaluer le coût nécessaire au bon fonctionnement de l'association
- **démontrer l'autofinancement d'une partie de l'activité** et ainsi relativiser la part des financements publics dans les ressources de l'association
- **souligner le dynamisme d'une association** en mettant en évidence sa capacité à mobiliser des bénévoles ;
- **Justifier le caractère désintéressé de l'association** : si le bénévolat, notamment des dirigeants, est valorisé, cela peut conduire à en déduire qu'ils ne sont pas rémunérés pour la gestion de l'association.
- **identifier la dépendance au bénévolat**, et en cas de diminution de cette aide, évaluer le besoin de financement supplémentaire.

La valorisation comptable du bénévolat peut aussi permettre une meilleure appréciation, par l'administration fiscale, de la part prépondérante des activités non lucratives pour bénéficier de la franchise d'impôts commerciaux (72 000 € en 2020).

### Comment ça marche ?

Depuis l'instauration du nouveau plan comptable associatif (règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018), l'enregistrement du bénévolat doit s'effectuer dans les comptes de la classe 87 (appelé "contributions volontaires en nature"). Une association peut décider de ne pas le faire mais sera tenue de justifier cette décision dans l'annexe et donner une information sur leur nature et leur importance.

**Les contributions volontaires en nature sont inscrites au pieds du compte de résultat sous la rubrique "évaluation des contributions volontaires en nature" en deux colonnes de totaux égaux :**

- au crédit des comptes 87... par catégorie (bénévolat, prestation en nature, dons en nature) ; celles-ci n'entraînant pas de flux financiers puisqu'elles sont gratuites et ne peuvent être évaluées qu'approximativement ;
- au débit des comptes 86... en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mise à disposition gratuite de biens ou services, personne bénévole...).

### Les méthodes de valorisation

Il n'existe pas de méthode unique de valorisation des heures de bénévolat. L'idée de base est de valoriser au «coût de remplacement», c'est-à-dire s'il avait fallu faire appel à un salarié ou à un professionnel pour effectuer la tâche.

- **La méthode du SMIC** (choisie par la plupart des associations pour sa facilité) Sans éléments précis d'évaluation, la méthode la plus prudente et admise par les partenaires de l'association, est l'évaluation au SMIC. Il suffit, dans ce cas, de multiplier le nombre d'heures effectuées par le montant du SMIC horaire. SMIC actuel: 10,25€ brut/h + charges patronales
- **La méthode du coût d'un salarié de l'association.** La solution consiste à évaluer le travail bénévole comme s'il était réalisé par un salarié, ce dernier pouvant d'ailleurs déjà exister dans l'association et effectuer une partie des tâches nécessaires.
- **La méthode du coût de la prestation.** Dans certains cas, il est possible de valoriser le coût qu'aurait facturé «au forfait» un prestataire extérieur. Par exemple, le bénévole réalise le site internet de l'association. Vous pouvez valoriser dans vos comptes ce type de prestations comme si un prestataire les avait réalisées, et donc sans tenir compte des heures passées.

On peut également définir un taux horaire en tenant compte de l'expérience et des qualifications du bénévole.

Dans tous les cas, il est nécessaire de :

- définir de manière démocratique la méthodologie qui sera utilisée en interne ;
- fournir des justificatifs (facture, devis, fiches de suivi de temps par bénévole, convention de mécénat...).

### Exemples d'outils de gestion à la FMI

**FEDERATION MEDOC INITIATIVES**

Annexes : Estimation des contributions volontaires en nature

	ACTIVITÉS				TOTAL (nombre d'heure de bénévolat)	Taux horaire	Valorisation comptable (en €)
	Administratif (comptabilité, gestion, RH...)	Bureau / CA / AG / groupes de travail / DLA	Rencontres partenaires / réseaux (dont comités de pilotage)	Points techniques avec salariée			
benevole 1							
benevole 2							
benevole 3							
benevole 4							
benevole 5							
benevole 6							
benevole 7							
benevole 8							
<b>TOTAL</b>		0	0	0	0	0	0